

SEANCE ORDINAIRE

DU 22 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt-deux mars, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 mars 2018 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Christine CHAUCHIS, Raphaël LAMY, Gustave LANGLOIS, Emmanuel LELIEVRE, Jacqueline MARTEAU, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Didier PICHOT.

Etaient excusés : Ms Arnaud LECLERC, Christophe TINNIERE.

Etaient absents : Ms Céline GIRANDIER, Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. Emmanuel LELIEVRE

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. OLIVIER Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Mr. LANGLOIS Gustave, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<u>COMMUNE</u> :	Prévu	Réalisé
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES	413 539.00 €	352 267.28 €
RECETTES	413 539.00 €	444 904.99 €
Excédent de fonctionnement de <u>92 637.71 €</u>		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES	225 405.29 €	117 447.69 €
RECETTES	225 725.29 €	111 970.58 €
Déficit d'investissement de <u>5 477.11 €</u>		
<u>LOTISSEMENT DES NOYERS</u> :	Prévu	Réalisé
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES	371 389.41 €	360 812.10 €
RECETTES	377 732.41 €	371 432.40 €
Excédent de fonctionnement de <u>10 320.30 €</u>		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES	324 550.77 €	308 562.76 €
RECETTES	347 677.12 €	347 677.12 €
Excédent d'investissement de <u>39 114.36 €</u>		
<u>ASSAINISSEMENT</u> :	Prévu	Réalisé
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES	55 117.12 €	37 397.59 €
RECETTES	55 117.12 €	46 244.98 €
Excédent de fonctionnement de <u>8 847.39 €</u>		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES	33 053.49 €	20 003.24 €
RECETTES	33 053.49 €	25 570.47 €
Excédent d'investissement de <u>5 567.23 €</u>		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et

aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr. LANGLOIS Gustave,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion de la Commune, du lotissement des Noyers et de l'assainissement 2017.

3 -REPRISE DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget assainissement clos, sans y intégrer les restes à réaliser.

Le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget assainissement laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

Solde de fonctionnement de + 8 847.39 €

Solde d'investissement de + 5 567.23 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de transférer les résultats du compte administratif 2017 constatés ci-dessus au budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget assainissement,

Après en avoir délibéré,

➤ **décide** de procéder à la clôture du budget assainissement,

➤ **constate** que les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget assainissement, à intégrer au budget principal s'élèvent à :

Section exploitation (C/002) : 30 964.51 €

Section investissement (C/001) : - 7301.26 €

soit un total au budget commune de 23 663.25 €

➤ Décide d'affecter les résultats des différents budgets de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 en investissement. La somme de 116 602.22 € sera inscrite au budget primitif 2018 au compte 1068.

. La somme de 7 000 € sera reportée en fonctionnement au compte 002

Report d'investissement de + 13 980.32 € au compte 001

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES NOYERS :

. Les résultats de clôture de l'exercice 2017 sont reportés pour chaque section soit :

Report d'investissement de + 16 781.17 € au compte 001

Report de fonctionnement de + 1 018.89 € au compte 002

4 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

Mr. Le Maire présente les budgets primitifs de la Commune et du lotissement des Noyers comme ci-après :

COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	420 943.00 €
Recettes de fonctionnement	420 943.00 €

Dépenses d'investissement	235 609.02 €
Recettes d'investissement	235 609.02 €

En investissement, le budget est voté au niveau de chaque opération.

LOTISSEMENT DES NOYERS :

Dépenses de fonctionnement	315 522.00 €
Recettes de fonctionnement	315 522.00 €

Dépenses d'investissement	318 193.17 €
Recettes d'investissement	318 193.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les budgets primitifs de la commune et du lotissement des Noyers pour 2018

5 – TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de compétence implique le versement direct par chaque commune de la communauté de communes de la participation GEMAPI, alors qu'elle était auparavant recouvrée par la voie de l'imposition. La participation GEMAPI de la commune d'Arquenay s'élève à 12 491 €. Il est recommandé que la commune augmente les taux d'imposition afin de conserver le même produit. Cette augmentation n'aura pas d'impact sur l'imposition des contribuables car il s'agit uniquement d'un transfert de taux d'imposition du syndicat dissous vers la commune.

Le conseil municipal d'Arquenay,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la Commune d'Arquenay

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DELIBERE :

Les taux d'imposition pour l'année 2018 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 19.52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.87 %

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

6- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Commission Travaux

Celle-ci est prévue lundi 26 mars à 18 h 15.

PLUi – Repérage STECAL économie, tourisme, loisirs, habitat, et sites agricoles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée de l'étude du PLUi. Après l'état des lieux et le PADD, c'est le règlement du PLUi qui est en cours d'élaboration. Pour ce faire, chaque commune doit déterminer les STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité) dans les domaines économique, tourisme et loisirs, habitat, ainsi que les sites agricoles.

Monsieur le Maire souhaite l'implication de conseillers municipaux dans le repérage de STECAL. Une réunion est prévue le 3 avril prochain à 20h. Jean-Paul BREHIN, Christophe TINNIERE, Emmanuel LELIEVRE, Jean-Pierre OLIVIER, et Philippe OGER sont conviés à cette réunion.

7 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 00.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine		OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Absent	PICHOT Didier	
LAMY Raphaël		RICHARD Maxime	Absent
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	Excusé
LECLERC Arnaud	Excusé		